



Abandon d'enfant reconnu... quelles démarches sont possibles ?

Par **pierree**, le 17/08/2010 à 13:53

Bonjour, j'en souhaite abandonner un enfant (non souhaité et imposé par mon ex compagne) que j'ai reconnu sous la pression et l'obstination de mon ex compagne. Cette dernière et moi-même souhaitons m'enlever tout rapport avec l'enfant. Quelles démarches sont possibles ?

Par **chris_ldv**, le 17/08/2010 à 14:02

Bonjour, à mon avis aucune :
1) vous avez reconnu l'enfant
2) vous êtes bien le père génétique
3) confié un enfant à l'adoption requiert l'accord des 2 parents
Cordialement,

Par **pierree**, le 17/08/2010 à 14:06

l'abandon par le père seulement est souhaité par le père et la mère. il ne s'agit pas d'adoption, mais de retrait total du père.

Par **Marion2**, le 17/08/2010 à 14:26

C'est impossible si vous êtes son père biologique, aucun parent ne peut renier son enfant.
Si vous n'êtes pas le père biologique de cet enfant, vous avez 5 ans après la

naissance pour faire un désaveu de paternité.